

CHARTRE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

A nous retourner par courrier, signée, avant le 22 septembre 2017:

Conseil Départemental du Val d'Oise
Direction de l'Education et des Collèges – Pôle Actions Educatives
2 Avenue du Parc - CS 20201 CERGY – 95 032 CERGY PNTTOISE CEDEX

La désignation d'un **enseignant-référent «Pack Collèges – Entreprises»** dans le collège permettra le suivi des différentes inscriptions et contribuera au bon déroulé du dispositif.

Le référent du Pack Collèges – Entreprises de l'établissement s'engage à

- Participer à la réunion d'organisation du Pack le **MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017** (la participation de l'enseignant-référent validera l'attribution du Pack).
- **Prévenir, les structures intervenantes 1 semaine à l'avance**, en cas d'annulation de l'intervention et/ou de tout autre changement et/ou modification d'horaire.
- Être l'**unique référent** des structures intervenantes et du Pôle Actions Educatives,
- Faciliter la mise en place des ateliers au regard des contraintes des différents structures intervenantes.
- **Désigner un référent-remplaçant en cas d'absence** et informer les structures intervenantes concernées.
- Prévoir l'organisation d'affichages lors des ateliers afin de ne pas déranger le bon fonctionnement des ateliers.
- Renseigner une **fiche bilan en Mai 2018**.

Les structures intervenantes s'engagent à

- Intervenir aux dates et horaires retenus avec l'enseignant-référent, lors de la réunion du 27 Septembre 2017, et sur les temps fixés dans le règlement du Pack.
- **Informé 1 semaine à l'avance** l'enseignant-référent de toute modification dans l'organisation.

Le Pôle Actions Educatives, pilote du dispositif, s'engage à

- Mettre en œuvre le dispositif en lien avec les structures intervenantes
- Répondre tout au long de l'année aux questions des enseignants-référents
- Intervenir en cas de litige entre l'établissement et les structures intervenantes.

L'engagement réciproque des équipes éducatives, des structures intervenantes et du Pôle Actions Educatives, est nécessaire au bon fonctionnement du dispositif.

L'enseignant-référent du Pack Collèges-Entreprise s'engage à respecter l'ensemble des points susvisés.

A, le

L'enseignant-référent

Le Chef d'établissement

Le représentant
du Conseil Départemental